

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS



COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n°068-24

Objet : Contrat de réservation Mer de sable

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le contrat 144494391 présenté par La Mer de Sable, pour les entrées des enfants du centre de loisir primaire.

VU le titulaire du contrat, MER DE SABLE
Service réservation
RN 330
60950 ERMENONVILLE

DECIDE

D'autoriser le paiement d'un acompte de 247.5 € à la Mer de sable, pour les entrées du 31 juillet et du 31 juillet 2024 des enfants du centre de loisir .

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Monsieur le Trésorier Principal de Le Raincy.

Fait à Coubron, le : 17 mai 2024

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-Président de « Grand Paris Grand Est »




Ludovic TORO

République Française, Liberté Egalité Fraternité

HÔTEL DE VILLE – 133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON
Téléphone : 01 43 88 51 45 – Télécopie : 01 43 88 63 85 – Site : www.coubron.fr – courriel : mairie@coubron.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Mair